



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Lignes directrices sur la mise en œuvre de la participation des enfants

**2^e cycle de suivi thématique de la Convention de Lanzarote, sur
« La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels
facilités par les technologies de l'information et
de la communication (TIC) »**

**Les contributions des enfants doivent être envoyées à l'adresse
lanzarote.committee@coe.int pour le 1^{er} avril 2019**

Table des matières

1. Introduction	3
2. La participation des enfants	4
3. Lignes directrices en matière de participation des enfants	5
3.1. Préparation des consultations	5
3.2. Mise en œuvre des consultations	6
SÉANCE 0.....	9
SÉANCE 1.....	10
SÉANCE 2.....	12
SÉANCE 3.....	14
SÉANCE 4.....	18
3.3. Après la consultation	19

1. Introduction

La [Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels](#) (ci-après, « la Convention de Lanzarote », ou « la Convention »), qui est entrée en vigueur en juillet 2010, impose la criminalisation des infractions à caractère sexuel perpétrées contre des enfants. Les Parties à la Convention doivent adopter des mesures législatives ou autres spécifiques pour prévenir les violences sexuelles, pour protéger les enfants victimes et pour poursuivre les auteurs d'infractions, comme indiqué dans la Convention.

Le Comité des Parties à la Convention, le « [Comité de Lanzarote](#) », a été créé pour veiller à ce que les Parties appliquent effectivement ce texte. Le [suivi de la Convention de Lanzarote](#) est effectué par cycles, chacun portant sur un thème précis, et toutes les Parties en font l'objet en même temps.

Le Comité de Lanzarote sollicite et accueille toujours avec intérêt l'avis de la [société civile](#), des [institutions nationales des droits de l'homme](#) et de divers autres parties prenantes en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote par les Parties à celle-ci.

Par ailleurs, à l'instar d'autres instruments internationaux en matière de droits de l'homme, la Convention de Lanzarote exige que chaque Partie « encourage la participation des enfants, selon leur stade de développement, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, des programmes publics ou autres portant sur la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants. » (article 9 (1)). La participation des enfants aux travaux du Comité peut également être solidement ancrée dans les priorités de la [Stratégie sur les droits de l'enfant \(2016-2021\)](#) et de la [Recommandation CM/Rec\(2012\)2 du Comité des Ministres aux États membres sur la participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans](#).

Le présent document comprend des informations générales et expose des lignes directrices visant à soutenir la participation des enfants au deuxième cycle de suivi de la Convention de Lanzarote. Ce cycle-ci se concentre sur les défis à relever et les pratiques prometteuses à suivre pour assurer la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC). Le [questionnaire](#) lié à ce cycle de suivi et adopté en juin 2017 vise à rassembler des informations sur la situation dans les différents pays qui sont Parties à la Convention en ce qui concerne précisément la protection des enfants contre l'exploitation criminelle des contenus à caractère sexuel qu'ils produisent eux-mêmes (en particulier des images et des vidéos sexuellement explicites).

La participation des enfants décrite dans ces lignes directrices peut être mise en œuvre par les autorités étatiques, par des organisations de la société civile ou par tout autre acteur concerné.

2. La participation des enfants

La participation des enfants signifie que les enfants – toute personne âgée de moins de 18 ans – ont, individuellement ou en groupe, le droit, les moyens, la place, la possibilité et, si nécessaire, le soutien leur permettant d’exprimer librement leur opinion, d’être entendus et de contribuer aux décisions qui les concernent. Leur opinion doit être dûment prise en compte eu égard à leur âge et à leur degré de maturité. Le droit de participation des enfants et des jeunes s’applique sans discrimination aucune pour des motifs comme la race, l’appartenance ethnique, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l’origine nationale ou sociale, la fortune, le handicap, la naissance, l’orientation sexuelle ou toute autre situation. Il faut déployer des efforts particuliers pour permettre la participation des enfants et des jeunes moins favorisés, y compris ceux qui sont vulnérables ou qui ont des besoins spécifiques.

La participation des enfants aux travaux du Comité de Lanzarote doit être axée sur les enfants, inclusive, volontaire, significative, transparente et durable. L’intérêt supérieur de l’enfant doit être une considération primordiale tout au long du processus de participation des enfants, de la préparation au suivi des activités. Il faut veiller tout particulièrement au respect de la vie privée des enfants et obtenir le consentement éclairé des parents/responsables conformément à la législation nationale. Les règles nationales de protection des données et de confidentialité doivent être scrupuleusement respectées.

La participation volontaire signifie que les enfants peuvent décider s’ils souhaitent ou non exprimer leur opinion ou exercer de quelque autre façon leur droit d’être entendus. Néanmoins, s’ils décident de le faire, leur opinion doit être dûment prise en compte eu égard à leur âge et à leur degré de maturité. Les enfants doivent être en mesure de participer aux travaux du Comité et ils doivent bénéficier de la protection prévue dans le contexte et la situation donnés.

Afin de pouvoir participer efficacement et véritablement, les enfants et les jeunes doivent recevoir toutes les informations pertinentes et se voir proposer un soutien adéquat pour se défendre eux-mêmes, selon leur âge et les circonstances. Les enfants et les jeunes exerçant leur droit d’exprimer librement leur opinion doivent être protégés contre tout préjudice, dont l’intimidation, les représailles, la victimisation et la violation de leur droit à la vie privée. Les enfants et les jeunes doivent toujours être pleinement informés de la portée de leur participation, notamment des limites à leur engagement, des résultats attendus et réels de leur participation et de la façon dont leurs opinions ont finalement été prises en compte.

3. Lignes directrices en matière de participation des enfants

3.1. Préparation des consultations

Conformément aux normes du Conseil de l'Europe en matière de participation des enfants, les enfants qui participent aux consultations doivent être choisis dans le cadre d'un appel ouvert et ils doivent se porter volontaires pour prendre part au processus et partager leur opinion sur le thème considéré. Il faut qu'ils puissent s'approprier le processus et, pour ce faire, ils ont besoin d'être informés à l'avance du cadre, des objectifs et du thème des consultations. Leurs parents doivent être pleinement informés et donner leur consentement dans le respect de la législation nationale (par écrit si le droit interne le prévoit).

Outre la motivation des enfants qui posent leur candidature en réponse à un appel ouvert, un certain nombre de facteurs doivent être pris en considération au moment de prévoir la composition des groupes qui seront consultés, notamment la taille du groupe, l'âge et le sexe des enfants, la langue (y compris la langue des signes) et les besoins spécifiques des enfants. La méthode ici présentée est indiquée pour des enfants âgés de 11 à 18 ans mais il est préférable de composer des groupes ayant une fourchette d'âge moins large (par exemple 11 à 13 ans ou 14 à 18 ans, selon le contexte culturel du pays). Il est recommandé d'associer au processus des enfants en situation vulnérable et issus de milieux divers, de sorte que toutes les expériences, idées et pensées soient représentées. En outre, il faut tenir compte de la parité entre filles et garçons.

Il est recommandé que les enfants participent au suivi de la Convention de Lanzarote, qui est assuré par le Comité des Parties, dans le cadre d'un processus consultatif en petits groupes et avec l'aide d'un adulte chargé de faciliter les échanges (facilitateur). Il est par conséquent conseillé de choisir un facilitateur qui soit habitué à travailler avec des enfants, de préférence hors du cadre éducatif formel, et qui connaisse bien leurs droits, les modalités de leur participation et le thème du suivi (c.-à-d. l'exploitation et les abus sexuels des enfants en ligne). Aussi le facilitateur doit-il adopter et appliquer une démarche axée sur les enfants et faire preuve d'une grande maîtrise de soi.

Le rôle du facilitateur est crucial :

- il doit créer un environnement sûr et agréable pour tous les membres du groupe,
- il doit définir le cadre et la portée de la consultation et les présenter aux enfants,
- il doit veiller à ce que la consultation reste axée sur le thème examiné tout en s'assurant que tous les enfants ont la possibilité d'apporter une contribution,
- et il doit aider les enfants à s'exprimer et à faire part de leurs points de vue et opinions d'une manière exhaustive et susceptible d'être interprétée par les adultes.

Les facilitateurs ont besoin de se préparer : aussi devraient-ils se familiariser avec la Convention de Lanzarote et avec le travail du Comité de Lanzarote et lire le [questionnaire](#) envoyé aux autorités nationales dans le cadre du cycle de suivi en cours. Les questions qui leur sont proposées dans le plan d'ensemble des séances pour qu'ils puissent débattre du questionnaire avec les enfants ne sont que des suggestions destinées à les aider à préparer les consultations. Il faut les adapter aux enfants : les poser dans leur langue, sur un ton approprié et dans le respect des particularités du pays concerné, et il est possible d'en ajouter. Le « Questionnaire des enfants » doit être traduit dans la langue des enfants afin de ne pas exclure ceux qui ne parlent pas anglais ou français.

Comme la forme que prendront les réponses des enfants n'est pas définie et qu'ils en décideront eux-mêmes en groupe, le facilitateur doit être en mesure de les aider à préparer leurs réponses aussi bien dans une lettre qu'avec un dessin, une affiche, une ou plusieurs vidéos, ou encore un ou plusieurs messages audio. Cette démarche est corroborée par la pratique au sein du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, qui accueille les contributions des enfants sous toutes les formes susceptibles de véhiculer leurs opinions et recommandations aussi bien que le font d'autres parties prenantes au moyen d'un rapport ou d'autres supports d'information.

Par ailleurs, avant d'entamer les consultations, il est important d'examiner les réponses des autorités étatiques publiées [en ligne](#) en particulier celles apportées aux questions dont les enfants débattront car elles pourraient fournir au facilitateur des informations contextuelles.

Vous devriez en outre envisager de quelle façon vous souhaitez par la suite communiquer les résultats du suivi aux enfants qui auront participé aux consultations (ils soulèveront cette question). Ces résultats figureront dans un rapport du Comité (analyse de la situation et recommandations). Ce rapport devrait être adopté d'ici fin 2019 (et publié ensuite sur le [site web du Comité de Lanzarote](#)). Il est indispensable de donner aux enfants un retour d'information sur la manière dont leur opinion a été en définitive prise en compte car ils pourraient sinon s'interroger sur l'importance de leur participation.

Les [publications et documents élaborés par le Conseil de l'Europe](#) pour prévenir l'exploitation et les abus sexuels concernant les enfants sont à votre disposition en [plusieurs langues](#).

3.2. Mise en œuvre des consultations

Les consultations doivent avoir lieu dans un environnement adapté aux enfants, de préférence neutre, où ces derniers puissent se sentir bien et en sécurité. Le plan d'ensemble des séances qui est proposé dans le présent chapitre est indicatif mais il est conseillé de conserver la structure elle-même, à savoir de démarrer par une séance introductive avant d'examiner le

thème et les questions, puis de terminer par une séance de clôture. Le facilitateur décide si les diverses séances doivent se tenir au cours d'une même journée ou si elles doivent être étalées sur plusieurs jours.

Éléments que le facilitateur doit garder à l'esprit au cours de la consultation :

- Les enfants doivent s'approprier l'ensemble du processus et donc se prononcer sur tous les aspects de la consultation. Le rôle du facilitateur consiste à veiller à ce que les débats ne s'éloignent pas du thème étudié et d'aider les enfants à respecter le cadre donné.
- Assurez-vous que les enfants comprennent pour quelle raison ils sont consultés et la portée des résultats des consultations.
- Posez des questions ouvertes afin d'éviter d'influencer les réponses des enfants. Vous pouvez les aider en ajoutant des questions pour étayer leurs idées et leur réflexion sur les éléments qui leur sont soumis.
- Vous pouvez entamer chaque séance par un débat général mais gardez toujours à l'esprit que le cycle de suivi porte sur le thème des images sexuelles et sexuellement explicites autoproduites par des enfants ainsi que sur la contrainte et/ou l'extorsion sexuelle facilitées par les TIC.
- Étant donné que l'exploitation et les abus sexuels des enfants sont un thème sensible, il est préférable de commencer par un débat sur la situation en général. Soyez prêts à apporter votre soutien aux enfants si jamais l'un d'eux évoque son expérience personnelle. Au moment de définir les règles des séances, assurez-vous que le groupe en prévoie une permettant à quiconque de quitter la pièce à tout moment.
- Si vous le jugez bon, vous pouvez permettre aux enfants de chercher et d'utiliser des informations provenant de sources autres que celles que vous leur donnez, notamment les technologies de l'information et de la communication.
- Respectez toujours la législation nationale sur la protection des enfants et le code de déontologie des professionnels travaillant avec des enfants, notamment les règles concernant la protection des données et le droit au respect de la vie privée, le secret professionnel et les obligations de signalement.

TABLEAU DES SÉANCES			
N°	Titre de la séance	Objectif de la séance	Durée
SÉANCE 0	Séance introductive	Apprendre à se connaître (facilitateur/participants) Lancer la discussion au sein du groupe et instaurer une dynamique et la confiance.	30-45 minutes
SÉANCE 1	Les droits des enfants, la protection contre la violence sexuelle, la Convention de Lanzarote	Introduire le thème des droits des enfants et de la protection des enfants contre la violence. Informers les enfants à propos du Conseil de l'Europe, de la Convention de Lanzarote et des travaux du Comité de Lanzarote. Informers les enfants de leur rôle dans le travail de suivi du Comité de Lanzarote, de la portée de leur participation, notamment des possibilités et limites liées à leur engagement, des résultats attendus et réels de leur participation et de la façon dont leurs opinions seront finalement prises en compte.	45-60 minutes
SÉANCE 2	Les risques spécifiques en ligne	Comprendre le thème de la consultation, à savoir les risques que peuvent entraîner les images sexuelles autoproduites : extorsion et contrainte sexuelles.	45-60 minutes
SÉANCE 3	Examiner le questionnaire destiné aux enfants	Décider quelles seront les méthodes de travail du groupe : comment préparer les réponses aux questions et sous quelle forme. Passer en revue les questions avec les enfants et apporter des éclaircissements si nécessaire. Faciliter la préparation des réponses des enfants.	120-150 minutes
SÉANCE 4	Clôture et évaluation	Évaluer le processus de consultation avec les enfants participants. Clôre les consultations et clarifier/définir les étapes suivantes.	30 minutes

SÉANCE 0

TITRE DE LA SEANCE	Séance introductive
DUREE	30-45 minutes
OBJECTIFS	Apprendre à se connaître (facilitateur/participants). Lancer la discussion au sein du groupe et instaurer une dynamique et la confiance.
ESPACE ET EXIGENCES TECHNIQUES	Utiliser une pièce qui soit équipée de chaises et de tables mobiles et dont l'atmosphère soit agréable et relaxante.
PREPARATION	Préparer la pièce de façon à ce que les enfants puissent être confortablement assis en cercle, ce qui est indispensable à la participation égalitaire de tous.

Suggestions

1. S'il s'agit d'un groupe d'enfants ne se connaissant pas forcément, il est important de démarrer cette séance par un jeu sur les noms et/ou des activités permettant de briser la glace. Même si les enfants se connaissent déjà, ces activités peuvent toutefois être utiles pour les mettre dans l'ambiance d'un groupe consultatif.
2. En ce qui concerne les activités permettant de faire connaissance et de démarrer une séance, vous pouvez consulter le document ci-après du Conseil de l'Europe : [Repères Juniors – Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les enfants.](#)

SÉANCE 1

TITRE DE LA SEANCE	Les droits des enfants, la protection contre la violence sexuelle, la Convention de Lanzarote
DUREE	45-60 minutes
OBJECTIFS	Introduire le thème des droits des enfants et de la protection des enfants contre la violence. Informers les enfants à propos du Conseil de l'Europe, de la Convention de Lanzarote et des travaux du Comité de Lanzarote. Informers les enfants de leur rôle dans le travail de suivi du Comité de Lanzarote, de la portée de leur participation, notamment des possibilités et limites liées à leur engagement, des résultats attendus et réels de leur participation et de la façon dont leurs opinions seront finalement prises en compte.
ESPACE ET EXIGENCES TECHNIQUES	Utiliser une pièce qui soit équipée de chaises et de tables mobiles ainsi que d'un lecteur de vidéos, et dont l'atmosphère soit agréable et relaxante.
PREPARATION	Préparer la pièce de façon à ce que les enfants puissent être confortablement assis en cercle, ce qui est indispensable à la participation égalitaire de tous. Choisissez en outre le matériel dont vous souhaitez vous servir pour présenter la Convention de Lanzarote et le travail du Comité de Lanzarote.

Suggestions

1. Entamer une discussion avec les enfants sur les droits des enfants en général :

- Qui est un enfant ?
- Quels sont les droits des enfants ? Pouvez-vous donner des exemples ?
- Comment protéger les enfants contre la violence ?
- Quelles opportunités et quels risques/dangers comporte le monde virtuel pour les enfants ?

Ce débat permettra au facilitateur d'apprendre à connaître les membres du groupe et de se familiariser avec le niveau de maîtrise du sujet traité, ainsi qu'avec le langage et le vocabulaire qu'utilisent les enfants dans ce contexte. Ce dernier point est assez important car les questions types utilisées pour le questionnaire destiné aux enfants ne sont que des suggestions et elles doivent être adaptées au groupe, au pays et au contexte.

Vous pouvez trouver des activités permettant de discuter des droits des enfants avec le groupe dans le document ci-après du Conseil de l'Europe : [Repères Juniors – Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les enfants](#).

2. Expliquez au groupe que le Conseil de l'Europe est une organisation internationale dont la mission consiste, entre autres, à protéger les enfants contre la violence, en particulier contre l'exploitation et les abus sexuels, partout en Europe. Soulignez qu'à cet effet, les gouvernements des pays membres du Conseil de l'Europe ont établi un document appelé « Convention de Lanzarote », qui oblige les pays, y compris le leur, à protéger les enfants contre la violence sexuelle. Pour présenter ce thème, vous pouvez vous appuyer sur le [matériel](#) adapté aux enfants qu'a établie le Conseil de l'Europe.

3. L'étape suivante consiste à informer les enfants de leur rôle dans le suivi qu'effectue le Comité de Lanzarote, de la portée de leur participation, notamment des possibilités et limites liées à leur engagement, des résultats attendus et réels de leur participation et de la façon dont leurs opinions seront finalement prises en compte.

a. Expliquez aux enfants ce qu'est le Comité de Lanzarote et soulignez qu'il examine actuellement la question de savoir si les États protègent leurs enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne. Insistez sur le fait que le Comité attache un très grand intérêt à l'opinion des enfants à ce propos. Ils doivent donc répondre à quelques questions afin d'aider le Comité dans sa tâche.

b. Faites comprendre aux enfants qu'ils doivent s'approprier le processus dans son ensemble : ils peuvent se prononcer sur tous les aspects de la consultation. Le rôle du facilitateur est d'aider les enfants à ne pas s'éloigner du thème étudié et à respecter le cadre fixé, et il doit leur apporter son soutien si besoin est.

c. À l'issue des consultations, les enfants auront répondu à l'ensemble du questionnaire. Soyez prêts à les informer de la manière dont leur contribution sera transmise au Comité de Lanzarote (qui enverra les réponses et quand ?).

d. Dites-leur que le Comité de Lanzarote tiendra compte de leurs réponses lorsqu'il examinera la situation dans leur pays. Soulignez que cette tâche prendra du temps car le Comité se réunit trois fois par an et qu'il doit analyser la situation dans 42 pays. Une fois qu'il aura terminé, il adoptera un rapport contenant des recommandations destinées aux pays. Celles-ci s'appuieront entre autres sur les points de vue et opinions dont les enfants auront fait part dans leurs réponses au questionnaire.

SÉANCE 2

TITRE DE LA SEANCE	Les risques spécifiques en ligne
DUREE	45-60 minutes
OBJECTIFS	Comprendre l'objet de la consultation – les risques que peuvent entraîner les images sexuelles autoproduites : extorsion et contrainte sexuelles.
ESPACE ET EXIGENCES TECHNIQUES	Utiliser une pièce qui soit équipée de chaises et de tables mobiles ainsi que d'un lecteur de vidéos, et dont l'atmosphère soit agréable et relaxante.
PREPARATION	Préparer la pièce de façon à ce que les enfants puissent être confortablement assis en cercle, ce qui est indispensable à la participation égalitaire de tous.

Suggestions

Présentez le thème : risques liés aux images sexuelles autoproduites, contrainte et extorsion sexuelles en ligne. Pour ce faire, vous pouvez tout simplement lancer une conversation sur ces points mais vous pouvez aussi montrer aux enfants des vidéos de sensibilisation, par exemple :

- De 11 à 14 ans : le projet [Sheeplive](#), tout particulièrement la vidéo de sensibilisation intitulée « [Coatless](#) » sur les risques que présentent les images sexuelles autoproduites ;
- De 13 à 18 ans : la campagne d'Europol intitulée [Say No](#) (Dire non), et tout particulièrement la vidéo de sensibilisation sur la contrainte et l'extorsion sexuelles en ligne ;
- Pour toutes les tranches d'âges, vérifiez si les [centres pour un internet plus sûr](#) de votre pays proposent de la documentation appropriée.

Il est important de savoir que le questionnaire utilise les termes « contrainte » et « extorsion » car, dans certains pays, l'infraction d'« extorsion » n'est applicable que si les profits escomptés se réfèrent à une somme d'argent ou à un bien, tandis que la « contrainte sexuelle » concerne les situations dans lesquelles l'auteur exige davantage de contenus à caractère sexuel autoproduits ou des faveurs sexuelles.

Afin d'aider les facilitateurs à expliquer ces points aux enfants, le tableau ci-dessous énumère les définitions utilisées dans le questionnaire qui a été envoyé aux divers pays.

Terminologie	Dans le cadre du présent questionnaire
« enfant »	toute personne de moins de 18 ans
« exploitation et abus sexuels concernant les enfants »	comportement évoqué aux articles 18 à 23 de la Convention de Lanzarote ;
« images et/ou vidéos sexuellement explicites autoproduites »	tout matériel représentant de manière visuelle un enfant se livrant à un comportement sexuellement explicite réel ou simulé ou toute représentation des organes sexuels d'un enfant produit ou en apparence, produit par les enfants eux-mêmes, de leur propre initiative ;
« contenus à caractère sexuel autoproduit »	images, vidéos ou autre matériel représentant un enfant de manière sexuellement suggestive (par exemple, enfant représenté nu ou demi-nu dans une pose destinée à provoquer une excitation sexuelle) produit ou en apparence produit par les enfants eux-mêmes, de leur propre initiative ;
« sexting »	partage d'images et/ou de vidéos à caractère sexuel et/ou de contenus à caractère sexuel autoproduits au moyen des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
« technologies de l'information et de la communication (TIC) »	tous les moyens techniques employés pour traiter l'information et faciliter la communication, y compris à la fois le matériel informatique et le matériel réseau ainsi que les logiciels nécessaires, comme les téléphones portables, les tablettes, les appareils photo numériques et tout autre appareil intelligent ;
« contrainte et/ou extorsion sexuelles facilitées par les TIC »	l'utilisation d'images et/ou de vidéos sexuellement explicites autoproduites et/ou de contenus à caractère sexuel autoproduits dans le but d'obtenir de l'enfant ou de toute autre personne un avantage sexuel (principalement de nouvelles images ou vidéos, ou des faveurs sexuelles), un profit pécuniaire ou tout autre profit personnel en faisant usage de menaces particulières (celle consistant, pour l'essentiel, à menacer de mettre en ligne des images et/ou vidéos précédemment acquises).

SÉANCE 3

TITRE DE LA SEANCE	Examiner le questionnaire destiné aux enfants
DUREE	120-150 minutes
OBJECTIFS	Décider quelles seront les méthodes de travail du groupe : comment préparer les réponses aux questions et sous quelle forme. Passer en revue les questions avec les enfants et apporter des éclaircissements si nécessaire. Faciliter la préparation des réponses des enfants.
ESPACE ET EXIGENCES TECHNIQUES	Utiliser une pièce qui soit équipée de chaises et de tables mobiles et, dont l'atmosphère soit agréable et relaxante, et dans laquelle du matériel et des outils seront mis à la disposition des enfants (papier, stylos, crayons, ciseaux, ordinateurs ou dispositifs numériques permettant d'avoir accès à internet).
PREPARATION	Préparer la pièce de façon à ce que les enfants puissent être confortablement assis et/ou choisir une pièce adaptée à des petits groupes, et mettre du matériel et des outils à leur disposition.

Suggestions

1. Aider le groupe à décider de quelle façon il souhaite s'y prendre pour préparer les réponses, en particulier :
 - sous quelle forme les enfants présenteront-ils leurs réponses (par ex., textes, dessins, vidéos, etc.),
 - comment communiqueront-ils entre eux lors de la préparation des réponses et auront-ils besoin de l'aide du facilitateur (le groupe entier peut travailler sur toutes les questions ou se répartir en petits groupes pour traiter une question),
 - ont-ils tout ce dont ils ont besoin pour préparer les réponses ?
2. Vous trouverez ci-dessous les questions types destinées aux enfants ainsi que les questions d'origine. Comme indiqué plus haut, ces questions doivent être adaptées aux enfants : il faut les poser dans leur langue, sur un ton approprié et dans le respect des particularités du pays concerné, et des questions peuvent être ajoutées lors de la préparation des consultations.

Questionnaire destiné aux enfants

Question sur la prévention axée sur l'éducation

Extrait du questionnaire du Comité de Lanzarote

Question 3. Programme d'enseignement national

Le programme d'enseignement national (études primaires, études secondaires et enseignement professionnel) comprend-il des activités de sensibilisation concernant les risques que présentent :

- a) les images et/ou les vidéos sexuellement explicites autoproduites ?
- b) les contenus à caractère sexuel autoproduits ?

Questions proposées pour la discussion avec les enfants :

Avez-vous entendu parler de règles sur le fait de prendre des photos de vous-même et de les partager ?

À l'école, avez-vous évoqué les risques que vous encourez si vous prenez des photos ou des vidéos de vous-mêmes entièrement ou partiellement nus et si vous les partagez avec quelqu'un en ligne ?

Si oui, lors de quel cours/dans quelle matière ? Qui en a parlé ? Votre enseignant ou le psychologue de l'école ? Ou bien quelqu'un qui est venu dans votre école juste pour parler de ce sujet ?

Si ce sujet n'a pas été abordé dans votre école, pensez-vous que vous devriez en parler ? Y a-t-il un cours ou une matière où vous pensez pouvoir en parler ?

Question sur la prévention axée sur les mesures de sensibilisation

Extrait du questionnaire du Comité de Lanzarote

Question 1 Activités/outils/matériels/mesures de sensibilisation ou d'éducation

1.1. Existe-t-il des activités de sensibilisation ou d'éducation destinées aux enfants sur les risques qu'ils encourent lorsqu'ils produisent et/ou partagent :

- a) des images et/ou des vidéos sexuellement explicites autoproduites ?
- b) des contenus à caractère sexuel autoproduits ?

1.2. Existe-t-il des activités de sensibilisation ou d'éducation destinées expressément aux enfants en tant que spectateurs/observateurs d'autres enfants produisant et/ou partageant :

- a) des images et/ou des vidéos sexuellement explicites autoproduites ?
- b) des contenus à caractère sexuel autoproduits ?

1.3. Existe-t-il des activités de sensibilisation destinées aux parents et aux personnes qui sont régulièrement en contact avec les enfants (enseignants, psychologues, professionnels de santé, etc.) concernant les risques que les enfants encourent lorsqu'ils produisent et/ou partagent :

- a) des images et/ou des vidéos sexuellement explicites autoproduites ?
- b) des contenus à caractère sexuel autoproduits ?

→ Veuillez Indiquer quelles sont les entités chargées de mener les activités de sensibilisation ou d'éducation susmentionnées (questions 1.1, 1.2 et 1.3) et préciser comment elles coordonnent leur travail.

→ Veuillez communiquer tout lien vers des matériels de sensibilisation ou d'éducation créés pour les activités mises en œuvre (par exemple, brochures, vidéos, applications pour téléphone portable, manuels extrascolaires, mallettes pédagogiques, outils Internet) (questions 1.1, 1.2 et 1.3).

Questions proposées pour la discussion avec les enfants :

Pouvez-vous citer une campagne ou des activités de sensibilisation (par exemple annonces, publicités, affiches, bandes dessinées, vidéos) qui expliquent les risques que vous encourez en prenant des photos ou des vidéos de vous-mêmes/d'enfants entièrement ou partiellement nus ? Sur quoi portait cette campagne ?

À qui s'adressait-elle ? Vous/les enfants, vos parents, vos enseignants ?

Où en avez-vous entendu parler ? L'avez-vous vue à la télé, à la radio, dans les journaux, sur internet ou à l'école ?

Qu'est-ce que cette campagne vous a appris ?

Que pensez-vous que d'autres aient appris de cette campagne ?

Avez-vous apprécié cette campagne ? Oui/Non ? Pourquoi ? Y a-t-il quelque chose que vous auriez fait différemment ?

Question sur la protection

Extrait du questionnaire du Comité de Lanzarote

Question 6. Assistance aux victimes

6.1. Quels mécanismes de signalement et/ou services d'assistance téléphonique ont été mis en place pour veiller à ce que les enfants victimes d'une exposition en ligne à :

- a) des images et/ou des vidéos sexuellement explicites autoproduites puissent bénéficier de l'aide, de l'assistance et du soutien psychologique nécessaires ?
- b) des contenus à caractère sexuel autoproduits puissent bénéficier de l'aide, de l'assistance et du soutien psychologique nécessaires ?

Questions proposées pour la discussion avec les enfants :

Que feriez-vous si quelqu'un détournait une photo de vous nu(e) que vous lui aviez envoyée ? Que feriez-vous s'il/elle vous demande davantage de photos de vous ou souhaite vous rencontrer en personne ? Que feriez-vous si elle vous demande de l'argent afin qu'elle ne partage pas votre photo avec vos parents ou amis ?

Que diriez-vous à un(e) ami(e) qui vous demande de l'aide car il/elle a partagé(e) ses photos et fait l'objet de menaces ?

En parleriez-vous à quelqu'un ? Amis, frères et sœurs, parents, enseignants, police ?

Selon vous, qui pourrait vous aider ? Où iriez-vous chercher de l'aide ? De quel type d'aide auriez-vous besoin ou souhaiteriez-vous avoir ?

Savez-vous s'il existe un service d'assistance dans votre pays ? Quel en est le numéro ? En quoi ce service peut-il vous aider ? Que savez-vous de ce service ?

3. Finalisez les questions avec les enfants.

SÉANCE 4

TITRE DE LA SEANCE	Clôture et évaluation
DUREE	30 minutes
OBJECTIFS	Évaluer le processus de consultation avec les enfants participants. Clore les consultations et répéter aux enfants quelles seront les prochaines étapes.
ESPACE ET EXIGENCES TECHNIQUES	Utiliser une pièce qui soit équipée de chaises et de tables mobiles, d'un tableau de conférence et de papier, stylos et crayons.
PREPARATION	Préparer la pièce de façon à ce que les enfants puissent être confortablement assis en cercle et prévoyez le matériel nécessaire pour l'évaluation.

Suggestions

1. Pour la séance de clôture, rassemblez les enfants en cercle. Remerciez-les pour leur travail, confirmez-leur que leurs réponses aux questions seront envoyées au Comité de Lanzarote et répétez-leur de quelle façon vous les tiendrez au courant des résultats du suivi.
2. Il est également conseillé d'évaluer les consultations de façon informelle avec les enfants car c'est la meilleure manière d'obtenir un retour d'information direct de leur part. Voici quelques méthodes que vous pouvez utiliser :
 - Demandez-leur d'écrire deux aspects positifs et négatifs de leur participation sur différentes feuilles, puis rassemblez et accrochez au mur ou sur un tableau de conférence d'un côté tous les points positifs et de l'autre tous les points négatifs. Selon le groupe, vous pouvez soit faire un résumé de tout ce qui a été écrit et le lire à haute voix, soit demander aux participants d'accrocher leur feuille au mur/sur un tableau et d'expliquer ce qu'ils ont écrit.
 - Préparer des photos ou dessins d'un sac à dos ou d'une valise (feuille A4) et demandez aux enfants d'écrire tout ce qu'ils veulent à l'intérieur du sac/de la valise (qu'ils emporteront chez eux suite à cette participation). Ensuite, ils peuvent lire à haute voix ce qu'ils ont écrit ou placer leur feuille au centre du cercle pour que vous le lisiez à haute voix en groupe.

3.3. Après la consultation

Les avis et opinions des enfants seront transmis au secrétariat par e-mail (lanzarote.committee@coe.int) pour le 1^{er} avril 2019. Si les réponses ne peuvent pas être jointes à un e-mail (affiches, feuilles de tableau, etc.), veuillez prendre contact avec le secrétariat, qui vous dira comment procéder.

Les contributions des enfants doivent être dans l'une des langues officielles du Conseil de l'Europe, à savoir l'anglais ou le français, ou elles doivent être accompagnées d'une traduction ou d'explications en anglais ou en français (par exemple s'il s'agit d'affiches).

Elles doivent être assorties d'une description rapide de la composition du groupe ainsi que de précisions sur les méthodes de travail décidées par les enfants. Veillez à ce qu'il ne soit pas possible de reconnaître le nom ou le visage des enfants qui ont pris part aux consultations.

Pour tout conseil ou tout éclaircissement à propos du deuxième cycle de suivi de la Convention de Lanzarote, n'hésitez pas à envoyer un e-mail au secrétariat (lanzarote.committee@coe.int).